

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 février 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Subvention aux classes
de découverte organisées
par les enseignants des
écoles élémentaires
publiques**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 février 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 13 février 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 février 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 5 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 janvier deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

N° DE DOSSIER : 09 A 07

OBJET : SUBVENTION AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE ORGANISÉES PAR LES
ENSEIGNANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

RAPPORTEUR : Madame TÉA

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Lors de sa séance en date du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif d'attribution d'une subvention aux classes de découverte organisées par les enseignants des écoles élémentaires publiques.

Chaque année, cette participation permet de soutenir les enseignants qui donnent de leur temps et de leur énergie dans des projets difficiles à mettre en place. Elle vise également à aider les familles à faire participer leurs enfants à des projets pédagogiques hors de l'école.

Il est proposé de maintenir un financement proportionnel à la durée et au coût du projet et d'attribuer une subvention de 10 € par élève et par jour.

En 2007/2008, 8 classes (195 élèves) ont bénéficié de cette aide pour un budget de 10 610 €. Les écoles n'ayant pas bénéficié de cette subvention au cours des années précédentes sont prioritaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la pérennisation du dispositif de subvention aux classes de découverte organisées par les enseignants des écoles élémentaires publiques,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC